

Municipalité p.2

Vivre à Espiet p.3

Culture & Loisirs p.4

Environnement p.5

Santé p.6

Renseignements p.7

Commerces p.8

Le mot du Maire



Chers Espiétais et Espiétaises,

Un an de pandémie et de difficultés pour toutes et tous, mais aussi un an où nous nous sommes adaptés et où nous n'avons pas baissé les bras. Les beaux jours reviennent et nous espérons qu'ils apportent avec eux des changements positifs.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances de Pâques.

Didier Cazenave

Conseil municipal

Face à la situation sanitaire actuelle le conseil a su s'adapter en utilisant la vidéo-conférence et les outils informatiques à sa disposition. Si les dates des conseils sont parfois repoussées, les dossiers et les projets, eux, continuent d'avancer.

Compte administratif 2020

Le Conseil municipal réuni le 22 mars 2021 a voté le compte administratif 2020.

En fonctionnement

Recettes : 439 796.67 €

Dépenses : 421 127.19 €

Excédent 2020 : 18 669.48 €

Excédent 2019 : 129 965.31 €

Excédent à reporter sur le budget 2021 :

148 634.79 €

En investissement

Recettes : 127 572.09 €

Dépenses : 63 811.30 €

Excédent 2020 : 63 760.79 €

Excédent 2019 : 9 810.39 €

Excédent à reporter sur le budget 2021 :

73 571.18 €

Excédent global : 222 205.97 €

Comme vous pouvez le voir les comptes de la commune sont positifs, nous avons pris soin d'analyser et de négocier chaque investissement afin de préserver au mieux notre trésorerie pour les futurs projets.

La communication

Le bulletin

Tout d'abord, toute l'équipe du conseil municipal vous remercie pour vos retours concernant les précédents bulletins. Pour cette édition d'avril, nous avons réalisé quelques modifications qui, nous l'espérons, vous plairont.

Dans une démarche d'économie et d'écologie, nous avons aussi fait le choix de passer par un imprimeur labélisé "imprim'vert".

Contributions

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et à nous dire ce que vous aimeriez voir publié. Pour contribuer, envoyez-nous vos documents, articles, idées, etc. Nous prendrons le soin d'étudier toutes vos propositions.



Contactez-nous de préférence par mail, 20 jours avant la publication du Bulletin à : mairie.espiet@gmail.com

Erratum : bulletin de février: le Semoctom ne fournit pas les composteurs gratuitement mais vous les fournit pour la somme de 10.50 euros. Nous vous présentons nos excuses pour cette information erronée.

Directeur de publication, responsable de la rédaction: Didier Cazenave | Rédaction et mise en page : Commission communication . | Illustrations : Margaux Bouvier | Crédit photo : Pexels, Pixabay, freepik | Impression : CCB Création. Ne pas jeter sur la voie publique.

Cadeau de naissance

Félicitations à tous les nouveaux heureux parents de la commune ! La Mairie souhaite offrir à tout nouveau-né espiétais, un petit cadeau pour fêter sa naissance, soit la somme de 30 euros.



Pour cela, il vous suffit, muni d'un RIB, d'en faire la demande à Isabelle Robin, notre secrétaire de mairie, dans les 3 mois suivant la naissance.

Anniversaire

Un de nos anciens, Jean-Paul Lacous, né en 1947 à Espiet, agriculteur comme ses parents et qui a eu le bonheur d'avoir un fils et deux petites-filles, fêtera son 74^e anniversaire ce dimanche 18 avril.

Monsieur Guillemette, sa famille et ses amis lui souhaitent un excellent anniversaire !

Vivre ensemble

Les beaux jours arrivent et beaucoup d'entre nous ont des travaux de jardinage ou de bricolage à faire, mais nous nous devons de les réaliser dans le respect du village et de nos voisins, ci-dessous un rappel des horaires pendant lesquels sont autorisés ces activités si elles sont bruyantes :

- la semaine de **8h30 à 12h30** et de **14h30 à 19h30**
- le samedi de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- le dimanche et les jours fériés de **10h à 12h**

(art. 5 de l'Arrêté Préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage)



Petits travaux

Le grillage qui entourait le stade de foot était endommagé à plusieurs endroits, il a donc été remplacé par les bénévoles du Football Club de la Vallée de la Dordogne.



Ce sont les petites actions de chacun et chacune qui permettent d'avoir un village agréable à vivre.

PoCLI

L'association PoCLI propose à Espiet :

- des ateliers Part'Âges : pour un moment convivial avec d'autres parents et enfants, au bureau ou sur le stade.
- de la Gym Séniors et douce : pour partager une activité sportive.

Le planning est différent chaque semaine pour nous adapter à la météo et à vos envies.

N'hésitez pas à les contacter :

au 07 64 15 27 11

par mail : pocli.asso@gmail.com

ou sur www.pocli.fr

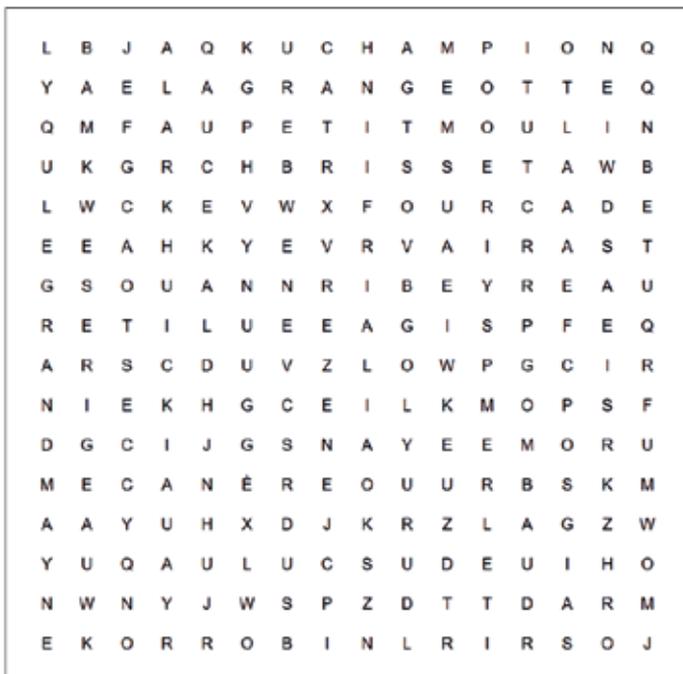


Toutes les activités sont proposées dans le respect des règles sanitaires.

Détente

Connaissez-vous bien les lieux-dits d'Espiet ?

14 d'entre eux sont cachés ci-dessous, saurez-vous les retrouver ?



La Calinésie



La Calinésie c'est le grand centre Aquatique de Libourne. Vous pouvez profiter des piscines mais pas que : Apprentissage, Aquagym, Aquaboxing, Aquabique, et plein d'autres activités commençant par Aqua vous y sont proposées.



C'est très bien mais pour les Espiétaises et Espiétais ? Et bien, nous pouvons faire la demande du **Passeport Calinésien** qui nous permet de bénéficier des tarifs "résidents Cali".

À cela s'ajoute des tarifs réduits qui peuvent aussi s'appliquer pour :

- Les bénéficiaires des minimas sociaux
- Les personnes en situation de handicap
- Les familles nombreuses
- Les séniors à partir de 62 ans
- Les étudiants

Si vous souhaitez profiter des tarifs réduits et obtenir plus de renseignements, rendez-vous sur :

<https://www.lacali.fr/actualites-de-la-cali/la-calinesie-lancement-des-inscriptions>

Ou directement en mairie.

Élagage

Qui est en charge de l'élagage ?

Le **propriétaire** ou **locataire** selon 3 situations :

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes.

1 : L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est situé la ligne électrique



2 : L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé



3 : L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété



Enedis dans les autres cas :

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

S'ils sont en charge de l'élagage des végétaux, vous êtes informés au préalable.

Leurs équipes se chargent ensuite de ranger le bois et les branches coupés en bordure de tranchée et les laissent à votre disposition.

En tant que propriétaire du terrain, vous restez propriétaire du bois et des branches coupés.

L'évacuation se fait uniquement sur votre demande et avec l'accord de l'entreprise.

Important :

- En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. **Enedis demande donc la réparation des préjudices subis.**

- L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (**norme NFC 11-201**).

Sécurité :

- **Ne jamais toucher une ligne**, même en câble isolé.

- **Ne pas s'approcher**, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.

- **Ne jamais toucher un arbre** dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé.

- **Ne pas faire de feu** sous les lignes électriques.

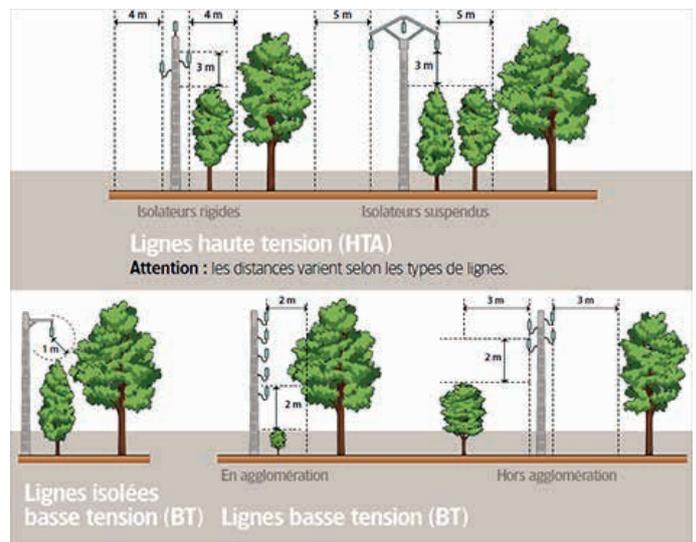
Conseils pratiques :

- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

- Entretenez régulièrement votre végétation.

- Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Si un arbre menace une ligne ou si une branche est tombée sur une ligne, ne vous approchez pas et prévenez le service « dépannage » : 09 726 750 33



La vaccination

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca ou Janssen**	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	Je ne suis pas concerné		
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier Au sein de mon établissement	
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier En centre de vaccination***	

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

** Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

*** Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

Numéros d'urgence

Appel urgence: 112
S.A.M.U: 15
Pompiers: 18
Gendarmerie: 17
Brigade de Grézillac: 05 57 55 48 45
Centre antipoison: 05 56 96 40 80
Enfance maltraitée: 0 800 05 41 41 ou 119
Protection personnes vulnérables: 3977

Santé

Pharmacie de garde: 3237
Chirurgiens-Dentistes de garde : 05 57 49 03 11
Information Coronavirus : 0 800 130 000

Mairie

Accueil : 05 57 24 24 27

ASVP (Agent de sécurité sur la voie publique) :

M. DUTEL Alexandre : 07 48 72 63 55
Intervient pour tous problèmes de voisinage, divagation d'animaux, stationnement gênant etc...

En cas d'urgence les week-end et jours fériés :

M. le Maire CAZENAVE Didier : 06 09 72 62 17

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Mardi de 8h30 à 12h30
Vendredi de 13h30 à 16h30



Numéros d'aide

Drogues info service: 0 800 23 13 13
Tabac, info service: 3989
Fil santé jeunes: 0 800 235 236
Écoute alcool: 0 980 980 930
Écoute cannabis: 0 980 980 940
Sida info service: 0 800 840 800
Droit des femmes et des familles (CIDFF):
05 56 44 30 30
Violences femmes info : 3919
Femmes en difficulté (APAFED): 05 56 40 93 66

Réseaux de distribution & services

Suez Eau France: 0 977 40 84 08
ENEDIS: 0 972 675 033
SEMOCTOM: 05 56 23 28 80

Clubs et Associations

ACCA : 05 57 24 10 44
Eric Laurent

Comité des Fêtes : 06 23 12 02 57
Catherine Vincent

FCVD Espiet : 06 09 94 75 19 et 05 57 74 96 12
Rémy Bonaldi

Gym : 05 57 24 11 17
Josette Giry

Motards de l'entre deux mers : 06 07 05 41 39
Daniel Cerou

Notre Dame d'Espiet : 06 88 13 87 58
Danielle Piot

Parent'Live : 06 35 10 08 42
Jennyfer Le Carpentier

Pétanque Espiétaise : 06 43 26 77 94
Béatrice Fillatre

Raquette Espiétaise : 05 57 24 16 40
Jean-Paul Hautier

Les marchés

À vos cabas !

Pour consommer toujours plus local, voici la liste des marchés dans un rayon de moins de 10 kilomètres d'Espiet.

Vous n'avez pas besoin d'attestation de déplacement pour vous y rendre, un justificatif de domicile suffit, sans oublier votre masque bien sûr !

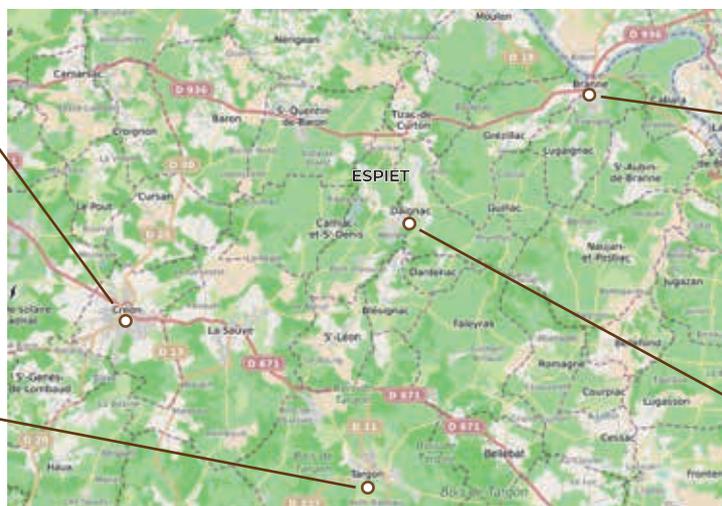


Côté Créonnais

Marché de Créon
Place de la prévôté.
Mercredi et Samedi
de 8h à 13h



Marché de Targon
Place du 11 novembre
Vendredi
de 8h à 13h



Côté Libournais

Marché de Branne
Place du 11 novembre
Jeudi de 8h à 13h



Marché de Daignac
Le Bourg, place de la salle polyvalente.
Samedi de 9h à 13h



Beer Truck



Cathy Lardeau a lancé son Beer Truck, l'E-Choppe à Bières Ambulante, en juin 2020 et depuis, elle sillonne la région avec.

Pour notre plus grand plaisir, elle a décidé de venir s'installer à Espiet un mardi sur deux, de 15h00 à 18h45 - selon restrictions gouvernementales liées à la Covid-19.

Les prochaines visites seront le 20 avril, le 4 mai etc.

Elle propose de la bière et du cidre artisanal ainsi que du vin local.

Vous la trouverez dans notre commune, sur le parking du stade.

« L'abus d'alcool est dangereux pour la santé »

La liste de nos Artisans et Commerçants reviendra dans un prochain bulletin, en attendant retrouvez-les sur www.espier.fr

Ou en scannant ce QRcode :

